



Le réseau
de transport
d'électricité

CAHIERS D'ACTEURS

Projet H2V Thionville

Unité de production d'hydrogène vert et de e-méthanol à Florange – Uckange

Concertation préalable du 28 avril au 20 juin 2025

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

La communauté d'agglomération du Val de Fensch est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe les communes d'Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguévaux, Serémange-Erzange et Uckange. En termes de superficie, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'étend sur 8 600 hectares et regroupe une population de plus de 70 000 habitants. Son président est M. Michel LIEBGOTT.

Au titre de la concertation préalable, la Communauté du Val de Fensch est concernée à plus d'un titre.

En tant qu'entité territoriale de référence tout d'abord car le projet H2V se situe sur la zone Elogin4 qui s'étend sur le ban communal des communes de Florange et Uckange. La CA du Val de Fensch est aussi propriétaire des terrains contigus, accueillant d'ores et déjà un ERP et appelés à jouer un rôle majeur dans ses projets de développement (campus technologique, établissement culturel, accessibilité du parking de la gare d'Uckange)

Elle intervient ensuite au titre de ses compétences premières : le Développement Economique et l'Aménagement de l'Espace. En effet, elle a lancé un vaste programme de réhabilitation de friches industrielles par la mise en place d'outils de gestion et d'aménagement, notamment un projet partenarial d'aménagement sur les friches Pâtural à Hayange. Elle est également engagée dans un processus de réindustrialisation en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) via le dispositif Territoire d'Industrie.

Enfin elle intervient au titre de sa compétence Protection de l'Environnement par laquelle elle met en œuvre de toutes les actions nécessaires à la lutte contre le bruit et la pollution.



Communauté
d'agglomération du Val
de Fensch

10 rue de Wendel
57 700 Hayange
<https://www.agglo-valdefensch.fr/>



Contact H2V Thionville :
concertationh2vthionville@h2v.net

Contacts Garant.es CNDP :
Nathalie Durand - Tél. +33 6 72 92 59 91
Email : nathalie.durand@garant-cndp.fr
Jean-François Trassart –
Tél. 06 61 36 18 38
Email : jean-francois.trassart@garant-cndp.fr



Juin 2025



La Communauté d'agglomération du Val de Fensch accueille avec intérêt et responsabilité le projet d'implantation d'une unité de production d'hydrogène vert et de e-méthanol porté par la société H2V sur la friche industrielle du Parc à Fonte (31 hectares). Ce projet, à forte composante industrielle et environnementale, représente un investissement de 800 millions d'euros, avec des retombées économiques, fiscales et sociales significatives pour le territoire.

En tant qu'acteur engagé dans la transition énergétique, la collectivité soutient le développement de ce hub de décarbonation, tout en veillant à l'équilibre entre ambition industrielle, exigence environnementale et acceptabilité sociale. Notre avis est favorable, sous réserve de la levée de certaines préoccupations majeures.

Les atouts du projet

Un levier économique structurant

Le projet H2V représente un investissement conséquent puisque 800 M€ seront injectés dans l'économie Nord mosellane représentant de nouveaux marchés potentiels pour les entreprises locales.

Des créations d'emplois sont prévues : 140 emplois dont 80 directs, sur des métiers qualifiés et durables. Le projet contribuera aussi à renforcer le tissu productif d'un territoire qui s'inscrit dans une tradition industrielle forte et dans une démarche de réindustrialisation engagée dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie.

Une contribution directe à la transition énergétique

L'Hydrogène vert et le e-méthanol jouent un rôle clé dans la décarbonation des secteurs maritimes et aériens.

Nous sommes donc en présence d'une production d'énergie propre, en ligne avec les objectifs nationaux de neutralité carbone.

L'utilisation d'un foncier déjà artificialisé va dans le bon sens car elle est cohérente avec les engagements Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et permettra la réhabilitation d'une friche industrielle stratégique.

Une logistique durable

L'acheminement ferroviaire du e-méthanol permettra une limitation de l'empreinte carbone du transport.

Les réserves et points d'attention de la CA du Val de Fensch

Maîtrise du périmètre Seveso et prise en compte de l'environnement immédiat

L'implantation est contiguë au site du Haut fourneau U4, site touristique, patrimonial et culturel accueillant plus de 15 000 visiteurs par saison, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le site se trouve en plein développement puisque qu'il accueille depuis 2021 le Digital Lab d'ArcelorMittal et que plusieurs projets sont en cours d'élaboration (nouvel espace d'interprétation et centre d'art numérique).

Contact H2V Thionville :
concertationh2vthionville@h2v.net

Contacts Garant.es CNDP :
Nathalie Durand - Tél. +33 6 72 92 59 91
Email : nathalie.durand@garant-cndp.fr
Jean-François Trassart –
Tél. 06 61 36 18 38
Email : jean-francois.trassart@garant-cndp.fr



Plus de 17 journées événementielles sont organisées (concerts, spectacles, conférences) chaque saison sans compter les visites du site qui se déroulent en extérieur. Aussi le projet d'implantation d'une unité de production d'hydrogène situé dans la continuité du Parc du haut-fourneau U4 doit scrupuleusement prendre en considération le projet de développement de ce dernier et s'intégrer parfaitement dans cet environnement afin de ne nuire aucunement à son fonctionnement. Il est de ce fait impératif de concilier l'activité d'un site ouvert aux touristes français et étrangers avec le projet H2V. **La CAVF demande donc que le périmètre de servitude d'utilité publique lié à la classification Seveso seuil bas reste strictement confiné à l'intérieur du site industriel.**

Respect des contraintes liées à la réglementation en vigueur

Le projet est situé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Inondation (zone Rp) et devra de ce fait strictement respecter le règlement de ce dernier afin de ne pas créer de troubles sur les terrains voisins. L'activité devra donc obligatoirement être liée à la voie d'eau.

Le projet, en partie en périmètre protégé du fait de sa proximité avec le haut fourneau U4, devra être concerté avec l'architecte des bâtiments de France afin de garantir une insertion optimale.

Compensation des habitants en cas d'extension du périmètre

Si le périmètre de danger s'étend vers des zones habitées, la CAVF demande des mesures compensatoires équitables : protection, relogement, valorisation foncière, ou aménagements environnementaux de qualité.

Gestion du trafic poids lourds

50 camions par jour prévus pour alimenter l'usine : la CAVF est favorable à la création d'une nouvelle voie de desserte dédiée reliant directement la zone industrielle à la future autoroute A31bis, évitant ainsi les traversées de zones résidentielles ou sensibles.

Raccordement électrique par RTE

Le raccordement 225 kV ne devra pas empiéter sur les terrains des zones d'activités économiques voisines. La collectivité demande un tracé souterrain optimisé, en concertation avec les acteurs économiques, pour garantir la préservation du foncier stratégique.

Prévention des nuisances

Le porteur de projet doit apporter des garanties fermes concernant les nuisances potentielles (bruits, odeurs, vibrations). Des engagements mesurables doivent être intégrés à l'autorisation environnementale, avec un suivi transparent, associant les riverains.

Contact H2V Thionville :
concertationh2vthionville@h2v.net

Contacts Garant.es CNDP :
Nathalie Durand - Tél. +33 6 72 92 59 91
Email : nathalie.durand@garant-cndp.fr
Jean-François Trassart –
Tél. 06 61 36 18 38
Email : jean-francois.trassart@garant-cndp.fr

Les propositions de la CA du Val de Fensch

- Limiter strictement le périmètre Seveso au site de l'usine,
- Prévoir des compensations en cas d'impact sur des zones résidentielles,
- Créer une nouvelle voie de desserte poids lourds,
- Préserver le foncier économique dans le cadre des travaux RTE,
- Apporter des garanties sur la maîtrise des nuisances (bruit, odeur, circulation),
- Associer les entreprises locales aux contrats de travaux et de fournitures,
- Anticiper les besoins de formations nécessaires au niveau de la main d'œuvre locale.

Conclusion

L'implantation de cette unité industrielle innovante, présente de nombreux aspects positifs en raison :

- De son rôle central dans la transition énergétique,
- De ses retombées économiques locales importantes,
- De sa cohérence avec les objectifs de sobriété foncière et de réindustrialisation durable.

La CA du Val de Fensch émet donc un avis favorable assorti de réserves précises et de propositions, indispensables pour garantir un développement équilibré, respectueux de l'environnement et des habitants.

Ce projet est une opportunité majeure pour le territoire : il incarne à la fois un renouveau industriel, un engagement environnemental fort et une valorisation intelligente du foncier existant. La collectivité s'engage pleinement à accompagner ce projet, sous réserve que les impératifs de sécurité, de qualité de vie et de cohérence territoriale soient pleinement respectés. Elle continuera à participer activement à la concertation pour garantir une implantation réussie, acceptée et exemplaire.

Contact H2V Thionville : concertationh2vthionville@h2v.net

Contacts Garant.es CNDP :
Nathalie Durand - Tél. +33 6 72 92 59 91
Email : nathalie.durand@garant-cndp.fr
Jean-François Trassart –
Tél. 06 61 36 18 38
Email : jean-francois.trassart@garant-cndp.fr